



## Déclaration liminaire Comité Social d'Administration Local (CSAL) 19 juin 2023

Mme La Présidente,

**La CGT FIP ne peut entamer un nouveau cycle du dialogue social institutionnel sans dénoncer le cadre politique national dans lequel il s'inscrit.**

Ce cadre, c'est celui d'une crise politique profonde, issue de trop d'années de détricotage systématique de nos acquis sociaux et d'attaques continues contre le service public et les mécanismes de solidarité, avec aujourd'hui un président et un gouvernement qui jouent avec le feu en œuvrant contre la volonté d'une très large majorité de la population et une écrasante majorité des salariés de ce pays.

Le conflit sur la réforme des retraites en est emblématique et constitue la partie d'actualité d'un iceberg qui fait dériver notre pays, à travers le contournement de nos institutions représentatives comme à travers la répression du mouvement social, jusqu'à, par exemple, une remise en cause scandaleuse de la légitimité de la Ligue des Droits de l'Homme : **c'est une dérive vers une démocratie illibérale.**

**Pour la CGT Finances Publiques**, la réforme des retraites est inutile et injuste. C'est une violence supplémentaire faite aux travailleurs et travailleuses. Jusqu'à des agents de la DGFIP qui ont déjà déposé leur demande de départ et à qui ont dû la retirer pour la reporter.

La mobilisation contre cette réforme antisociale est loin d'être finie, elle revêt des formes inédites et continue à rassembler des milliers de salariés. Nous ne raterons aucune occasion de nous battre pour l'abrogation de la réforme que le Gouvernement vient d'imposer. La CGT va prolonger et amplifier l'unité syndicale de manière à accroître le rapport de forces face au patronat et au Gouvernement.

Dans la même logique, la CGT appelle les parlementaires progressistes à utiliser tous les moyens dont ils disposent pour enfin obtenir un vote démocratique sur la réforme des retraites. Nous continuerons à porter notre refus de cette loi et à tout faire pour empêcher sa mise en œuvre. Nous regagnerons ce qui nous a été volé en exigeant la création de dispositifs permettant des départs anticipés en retraite.

La CGT se saisira de chaque négociation pour qu'elle se fasse sur la base des exigences des salariées et pas sur un agenda social patronal ou gouvernemental régressif.

**Nous rappelons de plus l'urgence de véritables revalorisations salariales et indemnitaires, urgence de l'amélioration des conditions de travail et de l'emploi.**

À la DGFIP, le siphonnage de nos missions, la disparition de structures et sites et la saignée dans nos emplois ne sont pas plus acceptables pour ce nouveau cycle du dialogue social institutionnel qu'ils ne l'étaient pour les précédents.

La grille de lecture de la consultation en ligne « *En avoir pour mes impôts* » est révélatrice. Axée sur ce que coûtent les services publics et les mécanismes de solidarité, elle ne met à aucun moment en miroir les richesses accumulées par les plus riches, les entreprises et les actionnaires.

**Rien sur la différence entre impôts directs et indirects, proportionnalité et progressivité.**

**Rien non plus sur les richesses détournées par la fraude et l'évasion fiscale.**

**Pour la CGT Finances Publiques** la question du consentement à l'impôt ne peut être dissociée de la notion de justice fiscale, de redistribution et de réappropriation des richesses produites par le travail.

La justice fiscale passe entre autre, mais pas uniquement, par la lutte contre la fraude fiscale. Un mot donc sur le nouveau plan anti-fraude annoncé par le ministre Gabriel Attal. Nous ne développerons pas ici la question du rôle de l'intelligence artificielle, de la régularisation plutôt que du contrôle, des pénalités... nous en resterons, à ce stade, à la question des emplois : augmentation des effectifs du contrôle fiscal et de lutte contre la fraude fiscale de 15% d'ici la fin du quinquennat, soit 1500 ETP supplémentaires. **Mais comment seront financés ces ETP ? une loi de finance rectificative est-elle prévue ?** Quels personnels pour occuper ces ETP ?

**Quelques rappels sont nécessaires : 2008 à 2022 c'est - 30 446 ETP, -850 en 2023 pour un COM programmant -2 150 ETP de 2023 à 2027, sachant qu'en septembre 2022, 5 029 emplois restaient vacants.**

Il convient de rappeler également qu'un dépôt d'un droit d'alerte au CSAR et Formation Spécialisée du CSAR (ex-CHSCT) a été déposé par notre OS sur la situation des agents qui subissent depuis plusieurs mois **des dysfonctionnements récurrents de différentes applications informatiques. Cette situation génère du stress de façon très préoccupante, un sentiment de non-accomplissement, bref, de la souffrance au travail.**

Il faut analyser, évaluer et prendre les mesures pour mettre fin à ces RPS, en urgence.

La tentative de suicide récente d'une camarade dans les Yvelines, sur son lieu de travail, est encore une fois une dramatique illustration de la détresse que l'on peut trouver chez des collègues de nombreux services.

Cette souffrance est la conséquence de la non reconnaissance du travail, de la perte de sens du travail, de l'industrialisation des tâches, du sabrage de nos missions et du réseau de proximité.

**Vous l'aurez compris, pour la CGT Finances Publiques, les réunions institutionnelles ne peuvent se prévaloir du terme de dialogue social que si elles sont en capacité de consolider et développer les missions au sein de la DGFIP, avec les emplois nécessaires, avec de bonnes conditions de travail, tout en revalorisant nos rémunérations et en améliorant nos carrières.**

**LE MINISTRE** de la Fonction et de la transformation publiques a annoncé, le 12 juin, une **augmentation de la valeur du point d'indice limitée à 1,5 %** alors que l'inflation est aujourd'hui de 5,1 % !

**Alors que la perte de pouvoir d'achat depuis juin 2010 marquant le début de la longue période de gel s'élève désormais à plus de 16 %, cette mesure de 1,5 % applicable au 1er juillet 2023 est donc largement insuffisante.**

**Les 5 points uniformes accordés à tous les agent·es à la date tardive du 1er janvier 2024 ne sont pas de nature à répondre aux revendications salariales et aux pertes intervenues.**

Pire encore, le ministre propose de recourir à l'octroi d'une prime dite de « pouvoir d'achat ». Celle-ci serait d'une part, dégressive de 800 à 300 euros et, d'autre part, ne concernerait qu'une partie des salarié·es.

**Cette rémunération ne sera pas prise en compte pour la retraite. De plus, elle ne semble pas être reconductible.**

Sur le sujet des rémunérations, sur le blog de Médiapart, on peut lire ceci :

*« Avant 2000, le point d'indice à la base du traitement des fonctionnaires était indexé sur l'inflation.*

*Depuis 2000, il a augmenté de seulement 10,4% alors que l'inflation a été de 36.2%. Ainsi, le pouvoir d'achat moyen des fonctionnaires en 2022 est d'environ 20 % inférieur à ce qu'il était en 2000. Si le gel du point d'indice se poursuit jusqu'en 2027, la perte supplémentaire sera de 10 à 20%. (...) Si le gel du point d'indice est maintenu, un fonctionnaire pourrait, d'ici 3 ans, avoir un pouvoir d'achat 30 % inférieur à celui d'un fonctionnaire qui exerçait en 2000 une fonction similaire, de même âge et de même niveau de carrière ».*

Ce manque de considération pour les personnels de la Fonction publique, fonctionnaires et agents non titulaires, est parfaitement scandaleux et constitue aussi un manque de considération pour les usagers des missions publiques.

Curieux hasard...qui n'en est pas un, la DGFIP fait face à un désintérêt grandissant de candidats pour les concours externes. Aussi, après les stands dans les salons des étudiants, après la publicité sur les emballages des baguettes, la DGFIP, pour renforcer l'attractivité de ses métiers et attirer ainsi des « talents », lance le site

*«rejoindrelesfiancespubliques.economie.gouv.fr».*

En cliquant sur le lien « *découvrir tous les métiers* », l'utilisateur voit apparaître une image de plusieurs agents assis devant des écrans...noirs !!

**Est-ce le tableau noir de notre Administration ou l'image des agents qui broient du noir ??  
Chacun se fera une idée !**

Aujourd'hui 19 juin 2023, nous voici de nouveau convoqués en CSA, instance qui est née des cendres du CHSCT, dont la CGT continuera à revendiquer le retour, tant les droits qui y étaient attachés ont permis de faire progresser les conditions de travail au sein de la DGFIP et de manière globale dans le monde du travail.

Comme pour les premières réunions de CSAL dans notre Direction, nous notons que celle-ci se déroule en dehors de tout cadre légal puisque le règlement intérieur ne sera pas présenté et adopté. La CGT avait pourtant proposé son RI, élaboré localement, en adaptant le décret du 20 novembre 2020, dès le 1<sup>er</sup> CSA du 19 janvier. Le 04 mai. Mme la Directrice, vous avez supprimé le point 1, RI, de l'ordre du jour pour ne pas avoir à proposer au vote le RI de la CGT. Vous targuant d'une obligation de règlement uniforme sur tout le territoire qui sera présenté localement aux OS, donc ni modifiable, ni amendable. Nouvel exemple du renouveau du dialogue social

Comme souvent, l'État met plus d'empressement à imposer ses « réformes » que pour prendre le temps du dialogue dit social dans les discussions avec leurs représentants. **Il fallait imposer la fin des CT et des CHSCT au 1er janvier 2023, cela a été fait, peu importe si on est un peu en dehors des clous juridiquement, pourquoi s'embarrasser ! Des formateurs, lors de la formation CSA en webinaire du 26 mai 2023, qui ose affirmer que l'absence de RI est dû au mouvement social de début d'année et non à l'incurie de la DGAFP, pourquoi s'embarrasser ! Nous demandons l'ouverture d'un dialogue social de qualité, constructif, dont le vote du RI proposé par la CGT pourrait être la base.**